

	<p align="center">MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</p>	<p>Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H</p>
	<p align="center">CCTP</p>	<p align="center">Page 1</p>

Préfecture Auvergne
SGAR
18 boulevard Desaix
63000 Clermont-Ferrand Cedex

Dossier suivi par :

Jean-Yves BECHLER
Datar Massif central
04 73 16 21 86
jybechler@datar.gouv.fr

**MARCHE
MAPA_EVALUATION_INNOVATION_2012**

Passé selon la procédure MAPA (Marché A Procédures Adaptées)
Relatif à l'évaluation « innovation » des programmes Massif central

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.**



	<p align="center">MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</p>	<p>Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H</p>
	<p align="center">CCTP</p>	<p align="center">Page 2</p>

Sommaire

1- Préambule	p3
2- Objet de la prestation	p3
3- Les programmes Massif central et la Datar	p3
4- Contexte et champ/contours de l'évaluation	p4
5- Objectif de la prestation	p9
6- Contenu de la prestation	p9
7- Organisation des prestations	p12
8- Profil des intervenants recherchés	p13
9- Données et documents mis à disposition	p14
- Annexes	p15

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 3

ART. 1 – PREAMBULE

Pour la période 2007-2013, le Massif central bénéficie de deux programmes qui prévoient des crédits d'assistance technique :

- Programme Opérationnel Pluri-régional" FEDER Massif (POP)
- Convention Interrégionale Massif central (CIMAC)

Voir le site internet <http://www.massif-central.datar.gouv.fr>

ART. 2 - OBJET DE LA PRESTATION

Le marché a pour objet la réalisation d'une évaluation des programmes Massif central sur la thématique « innovation ».

Les dispositions du marché sont décrites dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.). Le contenu des prestations est détaillé dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les prestations feront l'objet d'un bon de commande notifié par le pouvoir adjudicateur, établis par le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

**Toute question doit être adressée à la Datar Massif central
(secretariat.massifcentral@datar.gouv.fr)**

ART. 3 – LES PROGRAMMES MASSIF CENTRAL ET LA DATAR

La DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) a été créée en 1963.

Elle a pour rôle de préparer, coordonner et mettre en œuvre les décisions de la politique d'aménagement du territoire conduite par l'Etat.

La DATAR est représentée dans chaque massif de montagne (au sens de la loi « montagne » de 1985) par un commissariat qui apporte une dimension interministérielle et interrégionale à la politique de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. Dans le Massif central, c'est commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central (Datar Massif central).

Ses missions s'exercent en étroite coopération avec les structures locales institutionnelles et professionnelles.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 4

Elles se concrétisent notamment par la préparation et le suivi, sous l'autorité du préfet coordonnateur de Massif, des programmes Massif central :

- programme opérationnel plurirégional Massif central qui mobilise des crédits communautaires FEDER (POP)
- convention interrégionale Massif central (CIMAC)

Le commissariat assure également l'animation du comité de massif, instance où sont représentés les élus, le monde économique et le monde associatif.

Le commissariat assure enfin l'animation et la coordination des programmes Massif central, en lien avec l'autorité de gestion, les services de l'Etat en région et les six Régions.

Les programmes Massif central 2007-2013 sont dotés de 163 Millions d'euros (41 M€ de l'Europe, 61 M€ de l'Etat et 61 M€ des Régions).

Le périmètre du Massif central couvre six régions : Auvergne, Bourgogne (pour partie), Languedoc-Roussillon (pour partie), Limousin, Midi-Pyrénées (pour partie) et Rhône-Alpes (pour partie), soit vingt deux départements concernés.

ART. 4 – CONTEXTE ET CHAMP D'EVALUATION

4.1- La politique Massif central : une échelle et une gouvernance originale

Le Massif central est un massif de montagne au sens de la Loi Montagne de 1985. Cet espace bénéficie, à ce titre, d'une gouvernance spécifique : **un comité de massif** (composé de représentants des régions, des départements, des communes ou de leurs groupements, des chambres consulaires, des parcs naturels régionaux, des organisations socio-professionnelles et d'associations), **une commission permanente** (constituée par le comité), diverses sous-commissions et groupes de travail ad-hoc.

Un schéma stratégique de Massif a été adopté en juin 2006. Il propose une stratégie de développement fondée sur :

- trois objectifs : accueillir de nouvelles populations, créer des richesses, améliorer l'accessibilité ;
- quatre leviers : recherche et développement, préservation de l'environnement et du cadre de vie, orientation services, structuration en réseaux.

Cette stratégie est mise en œuvre au travers :

- **d'outils financiers** (une Convention Interrégionale de Massif central, qui comprend un Contrat de Projet Inter-régional Etat-Régions, et un Programme Opérationnel FEDER) ;
- de contributions au Conseil National de la Montagne, à la DATAR, à la Commission Européenne de manière spontanée ou en réponse à des consultations ;
- d'avis réglementaires (sur des documents de planification, des projets de classement, etc.) ;
- d'une animation thématique portée par le Commissariat de Massif central.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 5

Les conseils régionaux d’Auvergne, de Bourgogne, du Languedoc-Roussillon, du Limousin, de Midi-Pyrénées et de Rhône-Alpes se sont unis en un groupement d’intérêt public pour le développement du Massif central afin de valoriser les atouts et trouver des solutions innovantes aux problématiques qu’ils partagent. Le GIP Massif central créé en 2009 se donne ainsi pour mission de :

- Fédérer les actions communes au nom des 6 Régions qui le composent et promouvoir leur politique de Massif ;
- Valoriser les actions et politiques conduites par les Régions pour le développement du Massif central auprès des autorités nationales et européennes ;
- Assumer la maîtrise d’ouvrage d’études stratégiques pour le Massif central.

4.2 - Une période particulière pour l’élaboration des politiques européennes post 2013


Les programmations communautaires des politiques de cohésion et de développement rural arrivent en effet à échéance à la fin de l’année 2013 et les grandes orientations se précisent pour les futurs programmes. La commission européenne a formulé ses priorités de relance dans la « Stratégie Europe 2020 » et a publié le cinquième rapport sur la politique de cohésion. Le cadrage final des politiques européennes de cohésion va se décider dans les mois à venir.

Dans ce contexte et afin d’anticiper au mieux cette phase de transition, le comité de Massif a mis en place une démarche pour organiser sa réflexion stratégique, qui s’appuie sur trois groupes de travail :

- Innovation dans le Massif, source de développement, de richesses et d’attractivité de nos territoires
- Economie de la connaissance, nouvelles compétences, nouveaux emplois dans le Massif
- Préservation et mobilisation des ressources, vers une économie à faible émission de carbone dans le Massif

Cette réflexion sera alimentée par différents travaux d’analyse des programmes actuels du Massif prenant en compte des dimensions à la fois thématiques et transversale ainsi que rétrospectives et prospectives. Afin de coordonner ces différents travaux, d’en assurer une complète appropriation par les groupes de travail et d’en faire ainsi de véritables outils d’aide à la décision publique, le comité de massif s’appuie sur le prestataire EPICES en tant qu’assistant à maîtrise d’ouvrage.

Cette démarche doit permettre au comité de Massif de se positionner dans les débats sur l’architecture des politiques de cohésion qui se profilent au niveau national et communautaire ainsi que de formaliser sa nouvelle stratégie, cadre général des futurs programmes.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 6

4.3 - Une évaluation thématique centrée sur l'innovation au sein d'une analyse plus globale des programmes massif 2007-2013

L'évaluation centrée sur l'innovation s'inscrit dans un ensemble de travaux d'évaluation et d'analyse des programmes Massif 2007-2013. Ces travaux comportent :

- Des analyses rétrospectives :

- . Deux évaluations thématiques :

- 1- Accueil : évaluation qualitative (avec l'appui d'un prestataire externe) et évaluation quantitative (travaux de recherche);

- 2- Innovation, qui fait l'objet du présent marché

- . Une évaluation transversale de la gouvernance du Massif (travail interne).

- Une analyse prospective :

- . Analyse stratégique qui cherchera à observer dans quelle mesure les programmes actuels, bien que « peu earmarkés », s'inscrivent dans les nouvelles tendances (innovation, nouvelles compétences, préservation et valorisation des ressources). Ces travaux pourront être menés en régie par les groupes de travail élargis à des personnes qualifiées.

- Une synthèse des travaux :

- . Le comité de pilotage évaluation élargi est chargé de la synthèse des travaux rétrospectifs et prospectifs et doit en rendre compte au comité de massif.

Le présent marché concerne uniquement l'évaluation centrée sur l'innovation

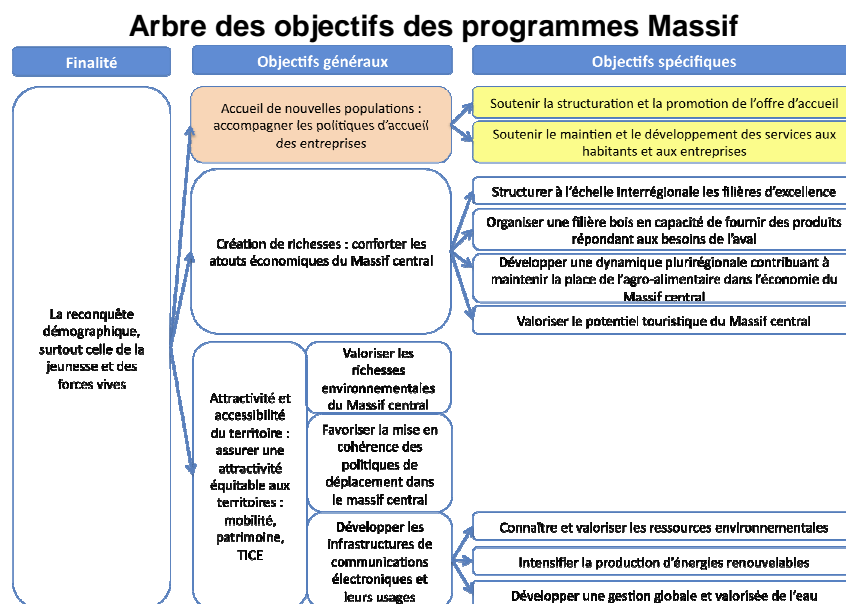
4.4 - L'innovation : un enjeu transversal dans les programmes Massif

Les programmes Massif ne comportent pas d'axe consacré spécifiquement à l'innovation

L'innovation n'est pas un axe des programmes Massif mais un des quatre enjeux transversaux¹. Il s'agit donc d'évaluer la **prise en compte** de l'innovation dans les programmes Massif.

¹ Les 4 enjeux prioritaires sont : (1) Innovation et économie de la connaissance, (2) Accompagnement des mutations économiques, (3) Equité territoriale, (4) Développement durable.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 7



L'innovation apparaît ainsi à différents niveaux des programmes (recherche par mot clé) :

- Politiques innovantes du Massif
- Innovation dans les PME/TPE
- Dissémination de l'innovation par le Massif
- Innovation dans les transports (alternative à la voiture)
- Innovation dans les moyens de communication
- Dispositif innovant permettant la qualification environnementale des territoires
- Formes innovantes de travail (organisation...)
- Lien avec la recherche, la R&D
- Gouvernance de projets innovants
- Services innovants

Des politiques régionales formalisées à travers les stratégies régionales d'innovation

Les Régions ont mis en place des politiques d'innovation régionales à travers les **Stratégies Régionales d'Innovation** (SRI) sous l'impulsion de l'Europe (enjeu pour les PO FEDER 2007-2013 de placer l'innovation au cœur des stratégies de développement régional).

Les SRI des 6 régions du Massif présentent des points communs mais aussi des différences. Les documents varient de 16 à une centaine de pages. Les définitions de l'innovation y sont relativement proches, faisant référence au manuel d'Oslo (OCDE) qui introduit les différents

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 8

types d'innovation : produit, procédé, commercialisation, organisation. Elles sont en outre très orientées vers la cible « entreprise », en allant de plus en plus vers les PME voire les TPE. Les diagnostics ont une structure semblable mais des degrés d'approfondissement hétérogènes (Eléments de positionnement de la région, Acteurs et réseaux, Dispositifs de soutien à l'innovation). Les enjeux sont plus ou moins mis en exergue dans l'architecture du document et les stratégies plus ou moins développées vers l'opérationnel (Axes et orientations ou Axes, orientations et actions). Une partie finale précise les modalités de gouvernance et de suivi / évaluation de la SRI.

La politique de Massif n'est pas une politique suprarégionale de coordination des SRI, elle se veut plutôt être une politique complémentaire, adaptée aux spécificités de la montagne.

Des réflexions sur l'innovation initiées au sein des groupes de travail mis en place par le Massif

Le groupe de travail « Innovation dans le Massif, source de développement, de richesses et d'attractivité de nos territoires » mis en place par le comité de massif a par ailleurs formulé en juin 2011 les propositions suivantes :

- Favoriser l'innovation **organisationnelle** au niveau territorial ;
- Diffuser auprès des territoires et des habitants des **compétences** jugées prioritaires par la puissance publique ;
- Créer un réseau de **villes moyennes** dynamiques ;
- Favoriser l'**innovation territoriale** en soutenant des expérimentations localisées peu coûteuses ;
- Favoriser des expérimentations dans la **fonction publique** ;
- Utiliser des leviers d'investissement en fonds propres ou quasi fonds propres dans les entreprises ou les associations ;
- Mettre en place des financements phasés ;
- Soutenir **des innovations pédagogiques**.

4.5 - Champ de l'évaluation

Il s'agit, comme expliqué ci-avant, d'évaluer la **prise en compte de l'innovation** dans les programmes Massif.

La définition de l'innovation retenue pour cette évaluation couvre **tous les types d'innovation** définis dans le manuel d'Oslo : innovation **de produit**, innovation **de procédé**, innovation **de commercialisation** et innovation **d'organisation**.

Toutes les mesures et actions des programmes Massif sont potentiellement concernées. Une première **sélection des projets financés** par les programmes Massif central **considérés comme innovants** sera proposée au début de l'évaluation par les

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 9

acteurs du Massif qui se sont efforcés d'avoir sur cette question un regard transversal et comparatif (un extrait de cette sélection sera proposé à titre d'exemple avant la date limite de dépôt des offres²).

L'évaluation est **centrée sur la politique Massif**, mais les politiques régionales (CR et Etat régional) sont concernées au titre des questions d'**articulation** (avec les SRI et les volets innovation des PO FEDER régionaux) et de **diffusion**.

ART 5 – OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif de l'évaluation est de produire des connaissances et des argumentaires pour la préparation et la négociation de la future période de programmation. Pour cela des « méta questions » ont été validées en comité de massif :

- Deux questions relevant de l'évaluation rétrospective :
 - Quelle plus-value de l'approche Massif sur les politiques d'accueil de population, premier axe de la stratégie actuelle ?
 - Quelle plus-value de l'approche Massif en termes de gouvernance ?
- Deux questions relevant de l'évaluation stratégique ou ex ante :
 - Dans quelle mesure les programmes actuels, bien que peu « earmarké », s'inscrivent déjà dans les nouvelles tendances de la stratégie 2020 ?
 - Dans quelle mesure l'approche Massif permet-elle de favoriser des approches innovantes au sein de l'axe 2 des programmes actuels (création de richesses) ?

La présente évaluation a pour objectif de contribuer aux trois dernières questions ci-dessus : de façon centrale pour les deux dernières et de façon partielle pour la gouvernance (constituant ainsi un éclairage parmi d'autre de la réflexion plus globale sur la plus value de l'approche Massif en termes de gouvernance).

ART 6 – CONTENU DE LA PRESTATION

6.1 - Référentiel de l'évaluation

Le prestataire devra finaliser le référentiel d'évaluation, qui comprend d'une part l'explicitation des attendus en matière d'innovation de la politique à évaluer (objectifs et

² Voir article 2.7 du règlement de la consultation.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 10

théorie d'action), et d'autre part les attendus de son évaluation (champ retenu, questions évaluatives, critères de jugement). Cette poursuite du travail engagé par le comité de pilotage dans le cadre de la préparation de l'évaluation se fera sous deux angles. D'une part, le prestataire devra s'approprier la définition de l'innovation retenue dans le champ de l'évaluation, et en proposer, le cas échéant, des modifications pertinentes. D'autre part, il devra mener une analyse de la stratégie des programmes Massif en matière d'innovation et en proposer une explicitation sous la forme de son choix. Il devra enfin s'approprier les questions évaluatives et les décliner en critères à instruire pour fonder la réponse apportée à chaque question et préciser les outils méthodologiques d'investigation (critères d'échantillonnage, guides d'entretien,...).

6.2 - Analyse évaluative

Le comité de pilotage a choisi 9 questions évaluatives, classée ici en trois thématiques :
Articulation des programmes Massif avec les SRI :

- Dans quelle mesure les programmes Massif **prennent-ils en compte les SRI** ?
- En quoi les programmes Massif constituent un plus pour « **traduire** » **les SRI** auprès des bénéficiaires potentiels directs ou ultimes des programmes (communication, territorialisation,...) ? En quoi les entreprises du Massif ont-elles davantage bénéficié des fonds des PO respectifs des différentes régions ?
- En quoi le champ d'intervention des programmes Massif est un plus pour répondre de façon **complémentaire aux SRI** (souvent centrés sur l'innovation technologique) aux besoins d'innovation ? Dans quelle mesure y a-t-il concurrence, substitution ou complémentarité ?

Spécificités Massif en matière d'innovation :

- En quoi les politiques / projets du Massif sont-ils **réellement innovants** et sur **quelles composantes** ? Y a-t-il une spécificité Massif en termes d'innovation ?
Si oui, en quoi l'innovation proposée dans le Massif est-elle **adaptée aux caractéristiques de territoires de moyenne montagne** ? (bassins d'emplois étroits et particuliers)
- Dans quelle mesure la **lisibilité de l'échelle Massif central** permet de favoriser l'innovation sur un territoire de montagne ?
- En quoi les programmes Massif ont favorisé la mise en place d'opérations collectives innovantes en permettant d'atteindre une taille critique par la **mutualisation** ?

Gouvernance :

- La **gouvernance** de Massif a-t-elle influé sur les **types d'innovation financés** ?
Si oui, comment ? En particulier, mais de façon non exclusive, le partenariat institutionnalisé sur le Massif central a-t-il une influence sur les types d'innovation financés ?

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 11

- En quoi les instances de Massif ont-elles un **lien avec les autres acteurs** de l'innovation structurés à diverses échelles, régionales et interrégionale (pôles de compétitivité, clusters, grappes, Oséo, Caisse des Dépôts, ...) ?

6.3 - les recommandations

La prestation se terminera par l'élaboration des recommandations. Ces dernières doivent répondre aux problèmes soulevés par l'analyse évaluative et de fait, répondre aux objectifs de l'évaluation précisés ci-avant. Elles doivent pouvoir alimenter la réflexion pour la définition des nouveaux programmes post-2013 et apporter des éléments pour construire un argumentaire pour la négociation de ces programmes au niveau national et communautaire. Des enseignements concernant l'optimisation de la gouvernance seraient notamment appréciés.

6.4 - Outils et méthodes à mobiliser

Le choix des méthodes d'investigation est laissé à l'appréciation du prestataire, qui devra détailler dans sa proposition un argumentaire précis pour le justifier. Il convient toutefois d'attirer l'attention sur les points suivants :

- le prestataire retenu devra **porter un jugement sur la sélection des projets** considérés comme innovants effectuée par les acteurs du Massif, tant sur le plan de sa procédure de réalisation³ (modalités) que sur celui de son résultat (projets sélectionnés). Ce jugement découlera tant de l'expertise du prestataire que de ses propres investigations ;
- le prestataire devra **analyser les réalisations** (financières et physiques) des programmes Massif sous l'angle (1) de la place qu'y tiennent les projets considérés comme innovants, (2) de la caractérisation de ces derniers ;
- le prestataire devra a minima **recueillir le point de vue d'un certain nombre de parties prenantes de l'innovation dans le Massif** : partenaires financiers des programmes Massif, porteurs des politiques connexes (Régions, DRRT), acteurs locaux et autres parties prenantes (CCI, pôles de compétitivité, organismes de filières, experts,...) ;
- le comité de pilotage porte un certain intérêt sur le fait d'interroger également des **bénéficiaires finaux** et peut mettre à disposition du prestataire des listes de contacts (centres de recherches, entreprises,...) ;
- le prestataire devra **prendre connaissance des travaux d'évaluation déjà réalisés** sur l'innovation (voir notamment documents mis à disposition ci-après).

³ Voir annexe 3.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 12

Enfin la méthodologie proposée devra être **compatible** avec **les attendus en termes de délais, qui sont fortement contraints** (voir point 5 ci-après).

ART. 7 – ORGANISATION DES PRESTATIONS

7.1 - Généralités

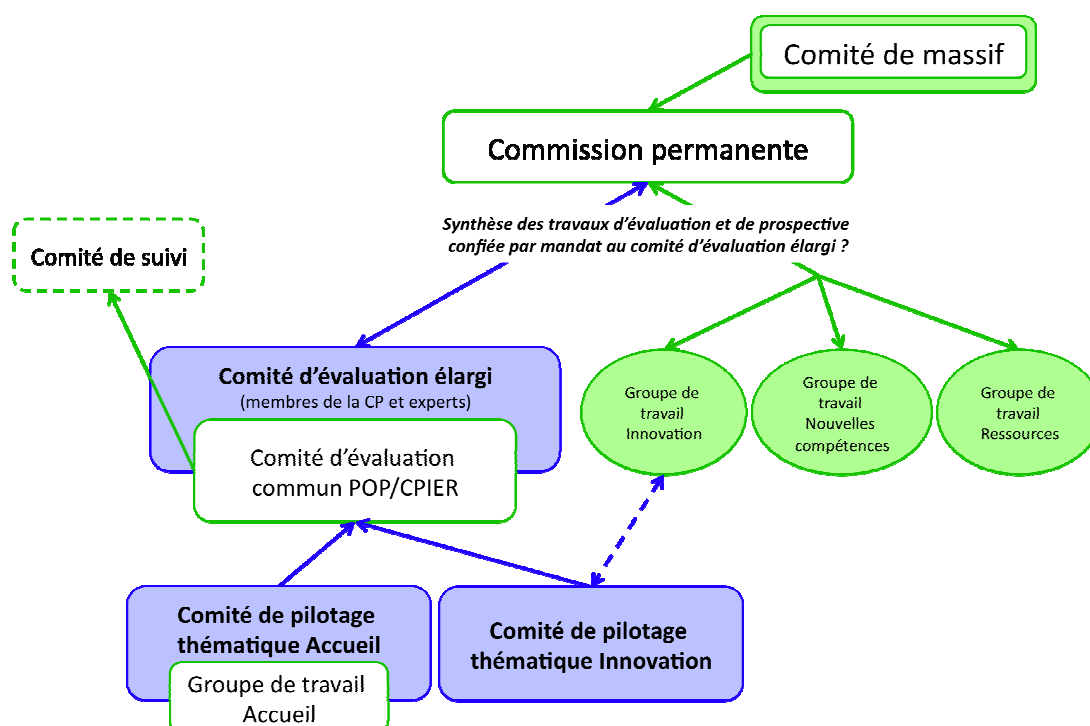
L'ensemble des opérations est placé sous l'autorité du représentant du pouvoir adjudicateur, signataire du marché à passer, déterminée à l'article préliminaire du CCAP.

7.2 - Pilotage de l'évaluation et réunions à prévoir

La conduite opérationnelle de l'évaluation est pilotée par un comité de pilotage spécifique. Sa composition détaillée est donnée en annexe 2.

Le comité de pilotage est chargé de la conduite de l'évaluation et se réunira donc a minima au démarrage de l'évaluation et à l'issue de chacune des phases proposées.

Un « comité d'évaluation élargi » est en charge du pilotage et de la synthèse de l'ensemble des travaux (approches quantitatives et qualitatives des politiques d'accueil, innovation, approches prospectives,...). Ce comité rend compte de ces travaux à la commission permanente et au comité de massif.



	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 13

7.3 - Calendrier de l'évaluation

La réunion de lancement de l'évaluation aura lieu le 20 mars 2012, les résultats et propositions devront être présentés au comité de pilotage avant le 13 juillet 2012 et les rapports définitifs devront être livrés en septembre 2012. Il appartiendra au prestataire de proposer un déroulement de l'évaluation compatible avec ces délais.

7.4 – Exécution du marché

Le prestataire devra conduire la mission dans le délai imparti pour le marché, strictement encadré par les règles de clôture des programmes européens.

Par dérogation à l'article 19.1 du CCAG-PI, pendant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur peut prescrire au titulaire des modifications de caractère technique.

7.5 – Document de restitution - Livrables

Le prestataire devra remettre à l'issue de l'évaluation :

- un rapport qui ne devra idéalement pas dépasser une soixantaine de pages, éventuellement complété par des annexes ;
- une synthèse d'une dizaine de pages ;
- un diaporama de synthèse.


ART. 8 - PROFIL DES INTERVENANTS RECHERCHES

Le prestataire pourra se présenter seul ou sous forme de groupement. Il devra justifier des compétences suivantes :

- Forte expérience en matière de conduite d'évaluation de politiques publiques ;
- Connaissance des différentes formes d'innovation mentionnées dans le manuel d'Oslo et connaissance des acteurs de l'innovation ;
- Bonne connaissance des politiques de cohésion et des politiques territoriales (notamment des politiques européennes).

Au delà de ces compétences recherchées, les éléments complémentaires ci-dessous pourront constituer des atouts supplémentaires :

- Compétences en économie ;

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 14

- Capacité d’analyse des jeux d’acteurs et des enjeux relatifs aux politiques partenariales, analyse de la gouvernance.

ART. 9 – DONNEES ET DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- Schéma interrégional d’aménagement et de développement du Massif central
- Convention interrégionale CIMAC 2007-2013
- Programme opérationnel plurirégional Massif Central 2007-2013
- SRI des six Régions
- Données sur les réalisations de la politique Massif (sélection des projets considérés comme innovants)
- Rapports Annuels d’Exécution du Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central 2008, 2009, 2010
- Comptes-rendus et productions du groupe de travail « Innovation dans le Massif, source de développement de richesses et d’attractivité de nos territoires »
- Evaluation des deux premières années de mise en œuvre des programmes Massif Central, EDATER 2009
- Etude sur la capitalisation des programmes plurirégionaux et leurs perspectives dans le cadre de l’avenir de la politique de cohésion post 2013, Viaregio 2011.
- Etude sur l’évolution des diagnostics et des stratégies régionales d’innovation dans les régions françaises dans le cadre des PO FEDER 2007-2013, ADE 2010.
- Etude sur les conceptions de l’innovation et du développement durable dans les PO FEDER et CPER 2007-2013, DIACT - ARF pour le compte de l’Instance Nationale d’Evaluation, EDATER - Planète publique, 2009.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 15

ANNEXE 1

MANDAT

Extrait du compte rendu du comité de massif de juin 2011

3- Présentation des travaux d'évaluation en cours

La parole est donnée à Laurent BARBUT, du Cabinet EPICES.

Le contexte du travail d'évaluation est présenté ainsi que la finalité de celle-ci : nous nous situons bien dans la période où sont élaborées les politiques post 2013 et les enjeux sont forts en termes d'argumentaires stratégiques pour que la composante de cohésion territoriale affichée ne soit pas sacrifiée sur l'autel de la rigueur budgétaire dans le contexte de crise économique où nous sommes placés.

L'évaluation proposera un focus sur trois thèmes: l'accueil, l'innovation et la gouvernance qui permettent d'illustrer de façon approfondie le fonctionnement du Massif central.

Un comité d'évaluation est mis en place comprenant des membres de la Commission Permanente. Ce comité est élargi à des personnes qualifiées.

En matière de méthode, les questions évaluatives abordées au Comité de Massif de Roanne seront précisées. Elles appellent à la fois une approche quantitative et qualitative.

L'approche quantitative sert à répondre à un nombre très limité de questions, mais en offrant l'opportunité, lorsqu'elle aboutit, de séparer ce qu'apporte réellement la politique publique par rapport aux évolutions du contexte socio-économique. Elle est très complémentaire de l'approche qualitative qui peut offrir une vision plus large et expliciter les mécanismes produits par la politique publique.

Par ailleurs, la commande passée par le Comité de Massif comprend, en réalité, à la fois :

- des éléments d'évaluation sur les politiques qui ont été conduites, c'est-à-dire quels résultats ont été obtenus par rapport aux objectifs initiaux,
- des éléments déjà plus prospectifs d'analyse des politiques au regard d'orientations nouvelles. C'est le cas sur l'innovation puisque les programmes Massif central réalisent déjà ce qui fait maintenant partie de la stratégie UE2020,
- des éléments nettement plus prospectifs liés aux productions des trois groupes de travail présentés précédemment.

La présentation n'appelant pas de remarques, l'organisation des travaux est validée.
Le pilotage de l'évaluation est confié au comité d'évaluation élargi.

	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 16

ANNEXE 2

Composition du comité de pilotage de l'évaluation innovation

- ENISE
- Institut Français de Mécanique Avancée, RDT Auvergne
- Agence régionale de l'innovation Midi-Pyrénées
- Transfert LR, Languedoc Roussillon
- DIRECCTE Bourgogne
- DIRECCTE Auvergne
- Conseil régional Auvergne
- Conseil régional Languedoc Roussillon
- Conseil régional Bourgogne
- Conseil régional Limousin
- Conseil régional Midi Pyrénées
- Conseil régional Rhône Alpes
- Préfecture Bourgogne
- Préfecture Auvergne
- Préfecture Languedoc Roussillon
- Préfecture Limousin
- Préfecture Midi Pyrénées
- Préfecture Rhône Alpes
- CESR Auvergne, représentant les 6 CESR du MC
- GIP Massif central
- DATAR Massif central
- EPICES (Assistant à Maître d'Ouvrage)
- MACEO

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Date limite de réception des offres : 1^{er} mars 2012 à 15H
	CCTP	Page 17

ANNEXE 3

Première étape : notation individuelle

Les projets soutenus par les programmes Massif entre 2007 et 2011 seront listés dans un fichier Excel et notés par rapport à leur caractère innovant. Les acteurs suivants seront invités à se prononcer sur le caractère innovant ou non des projets :

- Les correspondants Massif des 6 Conseils régionaux (cf. tableau B);
- Les services régionaux de l'Etat (correspondants MC des 6 SGAR) ;
- La DATAR MC.

Chaque acteur sera invité à noter les projets. Compte tenu du caractère plurirégional des projets des programmes Massif, au moins deux régions (service de l'Etat ou conseil régional) devraient pouvoir s'exprimer sur chaque projet.

A ces treize notations potentielles s'ajoutera une quatorzième note issue de l'autoévaluation des bénéficiaires extraite des questionnaires Présage (indicateur « innovant »).

Deuxième étape : agrégation par famille d'acteur

La note globale des conseils régionaux d'une part et des services régionaux de l'Etat d'autre part, résultera de la compilation des 6 notes obtenues auprès de chaque correspondant (tableau A). On calcule la somme des 6 notes : dès lors qu'elle dépasse un seuil discriminant, la note globale est de 1, sinon elle est de 0. Cette note globale est reportée dans le tableau (voir ci-dessous).

	Région 1 [0 ou 0,5 ou 1]	Région 2 [0 ou 0,5 ou 1]	Région 3 [0 ou 0,5 ou 1]	Région 4 [0 ou 0,5 ou 1]	Région 5 [0 ou 0,5 ou 1]	Région 6 [0 ou 0,5 ou 1]	Somme [de 0 à 6]	Note globale région [0 ou 1]
Projet 1								
Projet 2								
Projet 3								
Projet 4								
Projet 5								
...								

Tableau A : notes Régions

(1 tableau pour conseils régionaux - 1 tableau pour Etat)

On dispose ainsi au final de deux notes agrégées (conseils régionaux et correspondants régionaux de l'Etat), de la note de la DATAR MC et de la note issue de l'autoévaluation par les bénéficiaires (PRESAGE).

Troisième étape : notation globale

Ces 4 notes seront alors additionnées pour donner une note globale pour chaque projet qui s'étendra de 0 à 4 (0 pour un projet pas du tout innovant et 4 pour un projet très innovant).

	Note globale régions [0 ou 1]	Note globale Etat - SGAR [0 ou 1]	Note DATAR [0 ou 1]	Note Bénéficiaire (Présage) [0 ou 1]	Note globale - Total [de 0 à 4]
Projet 1					
Projet 2					
Projet 3					
Projet 4					
Projet 5					
...					

Tableau B : Notes globales

Seul le tableau B est fourni au soumissionnaire.

Lors de l'envoi de ce tableau, 8 jours au plus tard avant la date de remise des offres, la méthode définitive, avec le détail du seuil discriminant, sera également fournie.